

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT
SECRETARIAT GENERAL
Direction des Séances
Division des Plénières

SESSION ORDINAIRE
DE MARS 2025
(2^{ème} S.O.)

PROCES-VERBAL N° 03
DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 04 AVRIL 2025

Palais du Peuple

TS

I. DE L'OUVERTURE

La séance est ouverte ce vendredi 04 avril 2025, à 14 heures 41 minutes, dans la salle des Conférences internationales du Palais du peuple, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE, Président du Sénat.

Sur 109 membres qui composent le Sénat :

- 71 membres sont présents.
- 09 membres sont excusés.

Ce sont les Sénateurs :

- | | |
|----------------------------|------------------------------|
| 1. BOBOY MWANELA Nadine | 6. KALONDA DELLA IDI Salomon |
| 2. BUSSA MOSOBU Willy | 7. NAWEJI YAV Norbert |
| 3. EKUMBO LONGULU Moïse | 8. NGAMBANI NGOVOLI Adonis |
| 4. IDI TABANI Zakaria | 9. SAINI SAMUNDENGO Joe |
| 5. KABASELE TUBAJIKA Micke | |

- 21 membres sont absents.

Il s'agit de :

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------------------|
| 1. AGITO AMELA Carole | 12. MASHATA KAYEMBE Célestin |
| 2. BASEANE NANGAA Christophe | 13. MBINGHO N'VULA Hubert |
| 3. BATUMOKO AFONZUNDE Jean-Pierre | 14. MPETSHI WOTO Bernard |
| 4. ESSIMBA BALUWABOLEA Bienvenu | 15. MUHANZI MUBEMBE Eustache |
| 5. KABAMBA WA UMBA Isabelle | 16. MULUMBA KONGOLO WA KONGOLO Gérard |
| 6. KABONGO BINENE Danny | 17. MUNTUABU LUKUNA LUABEYA Jean |
| 7. KANYIMBU SHINDANY Michel | 18. MWAMIKEDI MAKANI Marcus |
| 8. KAPENDA KASUKU Justin | 19. NGALAMULUME BAKAKENGA Joseph |
| 9. KAYALA NINGA Renabelle | 20. NKULU MBUYA Hervé |
| 10. LODI EMONGO Jules | 21. NKUNKU BAKULU Paoline |
| 11. MANGBUKELE MANGADIMA Prosper | |

- 08 sièges sont à pourvoir.

II. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

Après l'inscription au calendrier des travaux et à l'ordre du jour, d'un nouveau projet de loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège, l'Assemblée plénière adopte le procès-verbal de la dernière séance ainsi que l'ordre du jour comprenant trois matières.

1. Examen et adoption du projet de loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège sur une partie du territoire de la République Démocratique du Congo

La Rapporteuse donne lecture de la correspondance du Président de la République, adressée aux Présidents des deux Chambres du Parlement, sollicitant une nouvelle prorogation de l'état de siège.

Monsieur Samuel MBEMBA KABUYA, Vice-Ministre de la Justice présente l'économie du projet de loi.

Après son exposé, l'Assemblée plénière adopte la motion du Sénateur LINGEPO MOLONGA Michel rappelant celle adoptée au cours de la dernière séance et procède directement à l'adoption du projet de loi, article par article.

A cet effet, l'intitulé, les trois articles ainsi que l'exposé des motifs sont adoptés sans amendements.

Sur 74 Sénateurs qui prennent part au vote de l'ensemble du projet de loi, tous à l'unanimité votent « oui ».

Voté en des termes identiques par les deux Chambres, ce projet de loi sera transmis au Président de la République pour promulgation.

2. Examen et adoption de la proposition de loi portant création, organisation et fonctionnement de l'ordre des techniciens en développement rural « OTDR »

Le Sénateur Alphonse NGOYI KASANJI présente l'économie de sa proposition de loi, à l'issue de laquelle, un débat général s'engage. Les Sénateurs expriment notamment les préoccupations suivantes :

- la base constitutionnelle de la proposition de loi ;
- la possibilité de saisir la Cour constitutionnelle pour interprétation de son fondement constitutionnel ;
- la clarification de certaines définitions des termes repris à l'article 3 ;
- l'absence d'une définition exhaustive du terme « techniciens en développement rural » ;
- l'érection de la corporation des techniciens en développement rural en syndicat plutôt qu'en un Ordre professionnel ;
- la tenue des réunions de l'Assemblée générale de l'Ordre tous les 5 ans ;
- le respect des règles de la légistique dans l'ensemble du texte de loi.

Au cours du débat général, l'Assemblée plénière rejette la motion incidente du Sénateur LINGEPO MOLONGA Michel sollicitant, faute de base constitutionnelle, l'arrêt de l'examen de cette proposition de loi.

Les préoccupations exprimées par les Sénateurs sont reproduites, *in extenso*, au Compte Rendu Intégral (C.R.I.) du jour.

Après les réponses de l'auteur de la proposition de loi, l'Assemblée plénière la déclare recevable et confie son étude approfondie à la Commission mixte PAJ- Environnement à laquelle un délai de 7 jours est imparti.

3. Présentation du rapport de la mission effectuée par le Président du Sénat

En application de l'article 35 du Règlement intérieur, le Président présente le rapport de sa mission effectuée, du 23 au 29 mars 2025 au Sénat français, au Sénat belge et au Parlement européen.

En fin de séance, les Sénateurs Adolphe LUMANU MULENDA BWANA NSEFU, Pierre KALAMBAYI et Michel LINGEPO MOLONGA présentent, chacun, une motion d'information.

Le premier, sur la suspension de son mandat parlementaire. Le second, à propos de la transformation du jardin de l'Hôpital du Cinquantenaire en un funérarium susceptible de traumatiser les malades et le troisième, au sujet de l'absence des juges dans certaines juridictions de la province de la Mongala ainsi que dans d'autres territoires du pays.

Sur ce, la séance est suspendue.

Il est 17 heures 47 minutes.

La Rapporteuse,

Néfertiti NGUDIANZA BAYOKISA KISULA

Fait à Kinshasa, le 04 avril 2025.

Le Président

Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE